



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

21 septembre 2021

DATE D'AFFICHAGE

21 septembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 17

Votants : 26

OBJET :

**DM n°01 – Budget
communal 2021**

Pour : 21
Contre : 5
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie, Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, José AZEVEDO, Stéphane LE PECULIER (arrivé à 20H11), Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX,

Etaient Absents excusés :

Sylvain PASTORELLO donne pouvoir à Ariel SHEPS
Christine DAVOINE donne pouvoir à Claire HERLIN
Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL
Jacqueline GALEAZZI donne pouvoir à Alexa PELAGE
Maria PYRKA, donne pouvoir à Marie, Solange GRILLOT
Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Annick BAZIN donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Danièle PAGEARD donne pouvoir à Rodolphe WELSCH
Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient Absents : Laure CHENU

DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNAL 2021

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les Décisions Modificatives (D.M.) sont des corrections apportées au Budget Primitif (B.P.). Elles permettent de tenir compte des événements de toute natures susceptibles de survenir en cours d'année ou de rectifications d'erreurs matérielles. Elles respectent le principe d'équilibre budgétaire et relève de la compétence du Conseil municipal.

La présente décision modificative enregistre des ajustements demandés par la trésorerie.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M14 publiée par arrêté interministériel,

VU le budget primitif communal – exercice 2021 - adopté par le Conseil Municipal,

VU la présentation annexée à la présente délibération,

CONSIDERANT l'avis de la commission des Finances du 16 septembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A LA MAJORITE AVEC 21 VOIX POUR, 5 CONTRE (STEPHANE LE PECULIER, DANIELE PAGEARD, RODOLPHE WELSCH, STEPHANIE CHASSIN DE KERGOMMEAUX, NICOLAS FOURNILLON)

APPROUVE les ajustements de crédits annexés à la présente.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire,
Mariannick MORVAN

FONCTIONNEMENT

NOUVELLES DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 100,00 €	CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 299,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur (délibération n°2020-12-109)	1 100,00 €	777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	11 299,00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles	303,00 €		
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	303,00 €		
SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	1 403,00 €	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	11 299,00 €

BALANCE EXCEDENTAIRE FONCTIONNEMENT

9 896,00 €

INVESTISSEMENT

NOUVELLES DEPENSES		NOUVELLES RECETTES	
Article	Montant TTC en €	Article	Montant TTC en €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 299,00 €	CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	21 779,00 €
13911 - Etat et établissements nationaux (opération d'ordre)	11 299,00 €	1323 - Départements	21 779,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	7 320,00 €		
2313 - Constructions (opération d'ordre)	7 320,00 €	CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	7 320,00 €
		2031 - Frais d'études (opération d'ordre)	7 320,00 €
SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	18 619,00 €	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	29 099,00 €

BALANCE EXCEDENTAIRE - DM =

10 480,00 €